

ANALYSER LES RELATIONS ENTRE ETATS ET RELIGIONS

AXE 1 : POUVOIR ET RELIGION : DES LIENS HISTORIQUES TRADITIONNELS

Les grandes parties de ce plan sont reprises du manuel Nathan HGGSP.

Dans toute société, tout Etat, se pose la question de la légitimité du pouvoir et de ses fondements. Qui donne l'autorité au pouvoir en place ? Depuis l'Antiquité, cette question renvoie souvent à la sphère religieuse. Les sociétés croyant en une ou plusieurs divinités supérieures aux hommes, la question du rapport entre le **pouvoir spirituel** (autorité religieuse qui règne sur les âmes) et le **pouvoir temporel** (autorité politique qui règne sur les corps et les biens) se pose.

DIAPO 15 : Les deux pouvoirs peuvent :

- **se superposer** : déification des empereurs romains à partir d'Auguste qui instaure un culte envers sa personne : les chrétiens sont persécutés car ils refusent ce culte impérial. C'est considéré comme grave car il a une fonction politique en symbolisant l'obéissance du citoyen au pouvoir politique ; Etats où le chef religieux est le chef de l'Etat à l'image du calife),
- **se légitimer** : les rois de France, rois de droit divin, reconnus par l'Eglise lors du sacre),
- **se partager les sphères publiques et privées** (ce que tend à faire le concordat signé par le consul Bonaparte avec la papauté)
- **se faire concurrence** : Henry VIII, roi d'Angleterre, face au refus du Pape de le laisser divorcer rompt avec le pape et donc catholicisme en 1534 et devient chef de l'église anglicane par « l'Acte de Suprématie » voté par le Parlement.

En savoir plus : <https://museeprotestant.org/notice/la-reforme-anglicane/>

DIAPO 16 : Le programme nous invite dans cet axe à surtout considérer la période du Moyen Age dans le **Bassin Méditerranéen**. Aux IX-Xe siècles, cet espace se partage en trois grands empires à prétention universelle :

- **L'empire byzantin ou empire romain d'Orient** dont la religion est le **christianisme orthodoxe**
En savoir plus sur l'orthodoxie, christianisme qui s'est développé dans l'Europe de l'est et qui rompt officiellement avec le catholicisme lors du schisme de 1054 : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/eglise-orthodoxe/1-histoire-de-l-orthodoxie/>
- **L'empire carolingien** à l'ouest, fondé par Charlemagne, dont la religion est le **christianisme catholique**
- **Le monde musulman** au sud fondé sur l'**islam** avec les califats

I. En Occident : séparation, dépendance et rivalité entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel

A. Le sacre de Charlemagne en l'an 800 : une dépendance réciproque entre le Pape et l'empereur

DIAPO 17 : Brève vidéo sur Charlemagne et le sens de son sacre

Charlemagne a succédé à son père Pépin le Bref en tant que roi des Francs en 768. Ses conquêtes lui ont en outre permis de dominer un immense empire représenté par la [carte 2 p.336](#). Il est ainsi devenu aussi le roi des Lombards. En 800, le pape Léon III le couronne en lui rendant le titre d'empereur des Romains. Que nous montre cette cérémonie du rapport entre les deux hommes et plus largement entre le pape et l'empereur ?

Activité préliminaire à partir de la lecture des [paragraphes A et B p. 336-337](#)

- ✓ Combien d'empereurs revendiquent la succession de l'Empire romain dans l'Europe du IXe siècle ?

L'empereur byzantin se dit héritier de l'empire romain à l'Orient depuis 476 (la chute de l'empire romain d'Occident) et Charlemagne après son sacre en 800 ressuscite ce titre en Occident.

✓ Dans quelles conditions est apparu le titre de pape ?

DIAPO 18 : Après le concile de Nicée (rassemblement de tous les évêques) en 325, le titre de Pape est attribué à l'évêque de Rome, le successeur de Saint Pierre, qui devient le chef de l'Eglise chrétienne latine (d'Occident et non d'Orient : Eglise grecque).

✓ Pourquoi peut-on dire que le pape possède un pouvoir spirituel et temporel ?

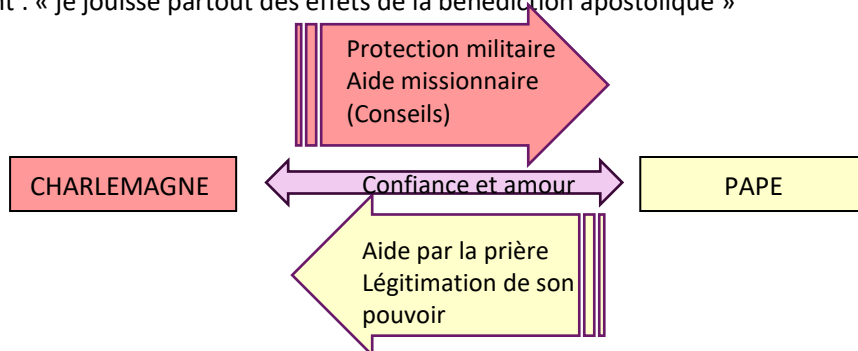
Le Pape a un pouvoir spirituel puisqu'il est le chef de l'Eglise, mais aussi un pouvoir temporel car il règne sur les Etats pontificaux sur le territoire italien à partir du VIIIe siècle (grâce à la reconnaissance par Pépin le Bref, le père de Charlemagne de ce territoire).

DIAPO 19 : Activité individuelle : questions du dossier p.338-339

Méthodologie : Les arguments doivent être reformulés de façon synthétique et s'appuyer sur des éléments du texte (citation entre guillemets). Lorsque vous le pouvez, apportez des connaissances supplémentaires.

✓ Quels rapports réciproques le pape et Charlemagne entretiennent-ils ?

- La papauté a eu besoin de Charlemagne pour se protéger : « j'ai contracté avec votre prédécesseur un lien de paternité », allusion à la protection que Charlemagne a accordée au pape Adrien Ier contre les invasions lombardes. Il s'engage à conserver ce rôle : « je puis défendre à jamais le Saint-Siège de l'Eglise romaine ; car c'est à moi, par le secours de la divine Piété, qu'il appartient de protéger au-dehors l'Eglise de Jésus Christ contre les attaques des païens et les ravages des infidèles »
+ Charlemagne s'engage aussi à répandre la foi catholique : « la fortifier au-dedans, en faisant reconnaître partout la foi catholique »
(Du coup Charlemagne se permet de lui faire des recommandations : « que des exemples de sainteté éclatent de votre conduite »)
- Charlemagne a besoin aussi du Pape qui peut davantage obtenir de Dieu : « c'est à vous Très Saint Père d'aider aux efforts de nos armées, en élevant les mains vers Dieu, comme Moïse ; afin que par votre intercession et par la grâce de Dieu, le peuple chrétien remporte toujours la victoire »
Il a besoin aussi de la reconnaissance de la papauté pour asseoir son pouvoir, même s'il ne le dit pas aussi directement : « je jouisse partout des effets de la bénédiction apostolique »



✓ Comment les deux illustrations envisagent-elles la relation entre le pape et l'empereur ?

Chacune montre deux aspects très différents du rapport de Charlemagne au pape et à la religion :

- Dans le doc. 4, Charlemagne est soumis au Pape dont il obtient le pouvoir : sans la reconnaissance de l'Eglise, son pouvoir serait moins légitime et fort
➔ REGARD CRITIQUE : illustration faite par un clerc qui veut montrer la supériorité de l'Eglise + document qui date de 5 siècles plus tard et qui traduit aussi les tensions de l'époque entre papauté et pouvoir
- Dans le doc. 1, le pape n'apparaît pas et c'est l'empereur qui est représenté en chef religieux en tenant à sa main le globe terrestre surmonté d'une croix. Charlemagne est là pour protéger et répandre la foi catholique.
➔ REGARD CRITIQUE : c'est sans doute une commande de Charlemagne ou d'un de ses successeurs.

Lorsque Charlemagne se rend à Rome en 800, c'est pour rétablir la dignité du pape Léon III qui est contesté et affaibli par l'aristocratie romaine. La papauté est en effet traditionnellement protégée par l'empereur byzantin mais celui est affaibli par des défaites et des luttes de pouvoir à cette époque.

Après être intervenu en faveur du pape, Charlemagne est couronné par ce dernier qui lui confère le titre d'empereur des Romains le 25 décembre 800 à l'issue de la messe de Noël, en la basilique Saint-Pierre. Toutefois, Léon III inverse le rite à son profit

En savoir plus : https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1932_num_18_78_2602

Cet événement a une double portée :

- **A la fois il donne plus de poids au pape : s'il peut sacrer les empereurs, cela tend à prouver que le pouvoir spirituel l'emporte sur le pouvoir temporel**

- **A la fois il donne plus de légitimité à l'empereur : il est ainsi reconnu par l'Eglise dans son pouvoir et peut prétendre diriger l'ensemble du peuple chrétien d'un point de vue temporel.**

Par la suite, la rivalité entre les deux pouvoirs perdure en Occident au Moyen Age et même à l'époque moderne (Henry VIII, Louis XIV) voire contemporaine (sacre de Napoléon Ier).

B. La querelle des investitures, symbole de la rivalité entre Pape et Empereur au Moyen Age DIAPO 21 : Activité individuelle : ACTIVITE 3 : La querelle des investitures

Proposition de correction classique (au-delà des tweets vus en classe) :

I- Les arguments de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII pour exiger sa démission (doc. 1)

A- Selon l'empereur c'est Dieu qui lui a donné le pouvoir royal et que le pape n'a pas à s'y opposer

« Tu t'es dressé contre le pouvoir royal, à nous concédé par Dieu. Tu as osé menacer de nous en dépouiller, comme si nous avions reçu le royaume de tes mains ». Il reprend cette idée plus loin en montrant que par conséquent, s'opposer à l'empereur, c'est s'opposer à Dieu : « Toi qui ne crains pas Dieu, tu méprises en ma personne son précepte ».

Il fait allusion à sa décision de retirer aux souverains temporels le droit de nommer les évêques. Les rois y sont attachés pour asseoir leur pouvoir, pouvoir se servir de cette fonction pour récompenser des serviteurs fidèles et avoir des évêques fidèles à la couronne.

1) Grégoire VII ne devrait pas être pape

Il est moine et non prêtre (« il ne t'a pas appelé au sacerdoce »)

Il s'est montré ambitieux et calculateur pour être pape (« tu as escaladé les degrés par astuce »)

Il ne devrait pas être pape : « le siège apostolique que tu as usurpé. » : allusion à sa nomination pontificale qui ne s'est pas faite selon les règles : il a été acclamé par la foule lors de la cérémonie funèbre de son prédécesseur Alexandre II et non élu comme le prévoyait le décret de 1059 de Nicolas II.

2) Grégoire VII n'a pas les qualités d'un pape

Il est vénal (« tu as eu l'argent ») : sans doute faux car personne ne remet en cause la sainteté du personnage.

Il est ennemi de la paix (« tu as troublé la paix ») : il n'est pas à l'origine de guerre, mais sa volonté de réformer l'Eglise le conduit à un combat contre les prêtres qui se marient, contre tous les clercs qui ne respectent pas les préceptes catholiques et amoindrissent le pouvoir de l'Eglise.

⇒ Il exige de lui sa démission au nom des évêques

« abandonne le siège apostolique » : c'est le résultat de l'assemblée d'évêques qu'il a réunie à Worms en janvier 1076 qui a décidé de la destitution de Grégoire VII.

II- La réaction et la victoire de Grégoire VII (doc. 2 et 3)

A- Henri IV lourdement sanctionné

Il excommunique l'empereur, l'exclut de l'Eglise : « je le lie, en ton nom, au lien de l'anathème » et lui ôte sa souveraineté : « j'interdis au roi Henri [...] le gouvernement de tout le royaume des Teutons et de l'Italie ».

B- La justification de Grégoire VII et les raisons profondes de son action

Il justifie cette décision en déclarant qu'Henri IV a « amoindri l'honneur de [l']Eglise », a « dédaigné d'obéir en chrétien » et a « communiqu[é] avec les excommuniés ». Cette démonstration de force du pape s'inscrit dans ce qu'on a appelé la « réforme grégorienne » par laquelle Grégoire VII a voulu réaffirmer le pouvoir du pape et de l'Eglise. Il se donne le droit de déposer les empereurs et affirme la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

En savoir plus sur la réforme grégorienne : http://www.crdp-strasbourg.fr/data/hist-arts/art_roman/art_roman_reforme_gregorienne.php?parent=37

C- Une 1^{ère} victoire

Le pape l'emporte puisque Henri IV vient s'humilier devant lui pour obtenir la levée de l'excommunication. En effet, son pouvoir est encore fragile et il est déposé par les Grands de son Empire en octobre 1076. La pénitence de Canossa en 1077 lui fait réintégrer l'Eglise, mais ne lui rend pas son pouvoir, alors qu'un autre empereur a été élu.

Toutefois, la querelle reprend en 1080 et cette fois, suite à son excommunication l'empereur Henri IV ne se soumet pas (il nomme un anti-pape) et Grégoire VII est contraint de fuir Rome et meurt à Salerne en 1085.

C. Liens entre pouvoir spirituel/religieux et temporel/politique en Occident

DIAPO 22 : Le sacre de Charlemagne a clairement ouvert une nouvelle voie : **alors que sous l'Antiquité, les sphères politiques et religieuses n'étaient pas séparées** (rois et empereurs tiraient leur pouvoir de leur relation directe aux dieux ; la cité d'Athènes comme l'empire romain ont vu se développer une religion civique), **ce n'est plus vrai dans l'Occident chrétien. L'empereur (puis les rois) ont besoin de la reconnaissance de l'Eglise (au sommet duquel le pape a le pouvoir religieux) via le sacre. La Bible permet de justifier cet acte** : dans le livre de Samuel, David devient roi par onction de l'huile sacrée.

*Le Seigneur dit alors : « Lève-toi, donne-lui l'onction : c'est lui ! »
Samuel prit la corne pleine d'huile, et lui donna l'onction au milieu de ses frères. L'Esprit du
Seigneur s'empara de David à partir de ce jour-là. (1, Samuel, 10-13)*

Le sacre des rois de France par exemple reprend ce rite jusqu'à la révolution française : le roi est roi de droit divin et c'est par le sacre que l'Eglise le reconnaît (même si le sacre ne fait pas le roi, mais l'hérédité).

En savoir plus sur le sacre : <http://expositions.bnf.fr/fouquet/grosplan/sacre/index.htm>

A contrario, l'Eglise a besoin des rois pour maintenir son influence.

Les pouvoirs politiques et religieux sont donc séparés, même s'ils sont en rivalité à plusieurs moments de l'histoire car l'un essaie de l'emporter sur l'autre.

DIAPO 23 : Des historiens comme Pascal Montaubin ont ainsi montré que l'on pouvait faire remonter l'origine de la volonté de séparer Eglises et Etat à l'époque médiévale. L'effort de la papauté pour affirmer la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel a conduit les autorités laïques à gagner en autonomie par rapport au pouvoir de l'Eglise. « La réforme grégorienne a ainsi paradoxalement permis sur le long terme l'enracinement d'un esprit laïque en Europe. »

II. A Byzance : la soumission du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel

A. Le césaropapisme de l'empereur byzantin

DIAPO 24 : Au IV^e s., l'empire romain se scinde en deux et l'empire byzantin se forme à l'est, prenant pour capitale l'ancienne cité grecque de Byzance qui est rebaptisée Constantinople. **L'empereur byzantin (le Basileus en grec) est donc l'héritier des empereurs romains.**

DIAPO 25 : Par ailleurs, en 1054 a lieu un schisme, une rupture entre l'Eglise d'Occident, sous l'autorité du Pape, et des Eglises d'Orient sous contrôle byzantin. Alors qu'à l'ouest le pape n'a que l'autorité religieuse, à l'est, l'empereur cumule pouvoir politique et pouvoir religieux. Il affirme en effet être le représentant de Dieu sur terre. C'est pourquoi on parle de **césaropapisme** (terme employé par certains théologiens et historiens pour montrer les composantes politiques et religieuses du pouvoir du basileus).

DIAPO 26 :

✓ En quoi les trois iconographies du diaporama sont-elles bien symboliques du césaropapisme ?

Le pouvoir politique apparaît dans les attributs du pouvoir (sceptre, couronne, épée), mais ces images affirment surtout le pouvoir religieux, la proximité du basileus avec Dieu (aux côtés de la Vierge et l'Enfant ou prosternation devant le Christ), son élection divine (Christ qui couronne et protège le basileus : les attributs du pouvoir lui sont donnés par les anges, Jésus Christ le bénit). Il est toujours représenté avec une auréole (marque des saints).

B. Les rapports entre l'empereur et le patriarche

Toutefois, le patriarche de Constantinople, chef du clergé, est également un chef religieux important, avec lequel il semble partager le pouvoir spirituel.

DIAPO 19 : Activité individuelle à partir de l'étude du diaporama et du manuel p. 346

✓ En quoi peut-on dire que le basileus et le patriarche se partagent les pouvoirs religieux ? (Epanagoge)

Tous deux ont des pouvoirs d'ordre spirituel :

- L'empereur est chargé de protéger les dogmes de la foi (II, 4) et se doit de se montrer exemplaire du point de vue de la piété (II, 5)
- Le patriarche est « la vivante image du Christ » (III, 1) : il exprime la « vérité » (III, 1) et peut se faire l'interprète des paroles divines (III, 5)

Sa vie doit être conforme à ce-dernier (« vivre dans le Christ, être crucifié au monde », III, 3) : il a donc aussi une mission d'exemplarité.

Il doit aussi être un guide spirituel pour les hommes (« Le but du patriarche est le salut des âmes qui lui sont confiées », III, 3), y compris les grands qu'il peut reprendre (III, 4).

Le patriarche a également un rôle d'enseignement (III, 4)

✓ Quels éléments montrent une forme de supériorité du patriarche sur le basileus ? (Epanagoge et couronnement)

Le patriarche est celui qui couronne l'empereur : la représentation le montre d'ailleurs plus grand que l'empereur.

Par ailleurs, l'Epanagoge dit que « Le propre du patriarche est [...] de s'exprimer sans peur devant l'empereur quand il s'agit de la vérité et de la défense des dogmes »

Dans ces deux circonstances, le patriarche semble avoir la supériorité.

✓ **En quoi l'exemple du patriarche Germain vient la contredire ? (document projeté)**

Pourtant l'épisode de 730 où le patriarche Germain est destitué de ses fonctions par l'empereur prouve que la relation entre les deux chefs religieux est déséquilibrée au profit du basileus.

Si à première vue le rôle du patriarche face à l'empereur peut sembler proche de celle du pape face aux souverains en Occident, ce n'est en définitive pas tout à fait le cas car **le patriarche ne peut pas s'opposer frontalement à l'empereur qui peut le révoquer** (alors même qu'en théorie il occupe sa fonction à vie) comme c'est arrivé en 730 au patriarche Germain. **Ainsi dans l'empire byzantin, on peut dire que le pouvoir spirituel est soumis au pouvoir temporel.**

Compte-rendu critique de l'ouvrage de GILBERT DAGRON. *Empereur et prêtre. Etude sur le «césaropapisme» byzantin.* Gallimard, «Bibliothèque des Histoires», 435 p. par Jean-Claude SCHMITT

Publié le 25 avril 1996 sur le site du journal Libération : https://www.liberation.fr/livres/1996/04/25/empereur-ou-patriarche-avec-ou-sans-icomes-querelles-byzantines-mais-fondamentales-entre-pouvoirs-te_167820/

« le mot «césaropapisme» ne convient pas. Il fige une réalité du pouvoir qui n'a jamais cessé de se négocier entre l'empereur et le patriarche. Le premier semble tout-puissant, convoque les conciles, confirme le patriarche, mais reste un laïc. Seul le second est vraiment prêtre. »

« perpétuel bras de fer »

« La «guerre des images» fut pour l'empereur l'occasion d'une affirmation sans précédent de ses prérogatives dans le domaine spirituel. Mais elle marqua aussi le début de son déclin, tandis que se préparait la revanche des clercs. [...] **Au gré du morcellement de l'Empire, l'équilibre s'inversa donc, mais sans rien changer à l'étroite imbrication du temporel et du spirituel** »

III. En terres d'Islam : la fusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel

A. De Mahomet aux califats

Au début du VIIe s. apparaît une nouvelle religion autour de celui qui se dit le Prophète d'Allah (Dieu) : Mahomet (ou Muhammad selon les transcriptions de l'arabe). A sa mort, en 632, un grand Etat musulman unifié politiquement et religieusement existe autour de la péninsule arabe.

Toutefois, il ne désigne pas de successeur et des luttes éclatent entre ses compagnons et Ali, son cousin et gendre. **La communauté des musulmans (Oumma) se divise donc entre chiites (qui suivent Ali) et sunnites (qui suivent les califes et la tradition appelée sunna).**

Dans un premier temps, c'est la dynastie sunnite des califes omeyyades qui s'impose en créant un vaste empire à l'est et au sud du Bassin méditerranéen.

En **749**, les troupes des Omeyyades sont écrasées à la bataille du Grand Zab. Al-Saffah est proclamé calife en 750 et inaugure le **règne des Abbassides** en faisant de Bagdad sa capitale. Toutefois, les Omeyyades continuent de revendiquer le califat depuis l'Espagne où ils se sont repliés.

En Egypte, la dynastie des Fatimides fait de même.

Ainsi à partir du Xe siècle, le monde musulman est-il éclaté en 3 califats rivaux autour de Bagdad (Abbassides), Le Caire (Fatimides) et Cordoue (Omeyyades).

En savoir plus :

Sur la dynastie omeyyade : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-Omeyyades-histoire-du-califat-omeyyade-de-Damas-1-2.html>

Sur la dynastie abbasside : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Etat-abbasside-750-945-l-Empire-de-l-Islam-a-son-apogee-Premiere-partie.html>

et plus encore la 2^e partie de l'article sur les Abbassides qui correspond à notre période : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Etat-abbasside-945-1258-la-reconfiguration-du-monde-musulman-Deuxieme-partie.html>

B. Le calife : chef politique et religieux

Activité individuelle : **ACTIVITE 5 : Le calife abbasside : pape ou empereur ?**

Proposition de résumé :

En 749, les Abbassides, avec Al-Saffah (descendant d'un des oncles de Mahomet), succèdent aux Omeyyades à la tête de l'Empire islamique qui s'étend sur le Proche-Orient et une grande partie du Bassin méditerranéen. Le calife dirige selon l'islam un empire à vocation universelle peuplé de musulmans. Le souverain détient à la fois les pouvoirs régaliens (armée,

fiscalité, administration, monnaie, justice, sécurité) et religieux (maintenir et étendre l'islam, diriger la prière et le pèlerinage à La Mecque, faire respecter la doctrine).

Il tire la légitimité de son pouvoir absolu et une soumission totale du peuple du fait qu'il est vu comme désigné par Dieu, mais doit en contrepartie respecter les préceptes de l'islam et être un bon guide. Il porte les insignes du Prophète pour signifier qu'il en est le « successeur », « l'héritier » (sens de « calife »).

Si les premiers califes intervenaient dans le domaine religieux (mise par écrit du Coran), cela change avec le rôle croissant que prennent les oulémas (théologiens). Ils utilisent leur capacité à interpréter le Coran pour s'imposer face au calife, même s'ils n'agissent qu'à titre personnel, sans statut officiel ni organisation entre eux (différentes écoles). Ils fixent le droit musulman (fiqh) en s'appuyant sur la loi divine (charia) : rites, morale, règles sociales, etc. Les Abbassides essaient d'asseoir leur légitimité en s'appuyant sur la reconnaissance des oulémas qui reçoivent pensions, postes officiels etc. Al-Mamum au début du IXe s. tente néanmoins de s'imposer à nouveau comme « calife de Dieu » et « imam », créant la mihna, une sorte d'inquisition. Al-Mutawakkil au milieu du IXe s. rompt avec cette pratique et s'appuie à nouveau sur les oulémas reconnus désormais par le peuple sunnite comme les guides légitimes.

Cela a pour conséquence de remettre en cause le caractère théocratique du pouvoir du calife institué avec Mahomet : le calife n'est plus vu comme un guide inspiré de Dieu. Il ne s'agit pas non plus d'un césaropapisme avec un chef d'Etat absolu qui absorbe les fonctions spirituelles, contrôle le religieux. On constate une séparation entre l'autorité religieuse (qui dit la Loi et le dogme) et le pouvoir politique (gardien de ceux-ci) qui n'est pas une sécularisation car tout pouvoir vient de Dieu. Par ailleurs, même sur le plan politique, les califes ne sont pas tout puissants : empiètement d'autorité des vizirs (ministres) et commandants d'armée, contestations doctrinales, révoltes sociales, luttes de succession, séparatismes de territoires mal contrôlés.